



Climat scolaire et relations dans les établissements : baromètre ASL 2013-2014



Découvrez les sites Autonome de Solidarité :

www.autonome-solidarite.fr

www.juricole.fr



Contacts presse

AB3C / Stéphane Barthélemy – Juliette Douté
Tél. 01 53 30 74 04 - stephane@ab3c.com

Novembre 2014

Climat scolaire et relations dans les établissements : baromètre ASL 2013-2014

Analyse des données de la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS)

A travers son réseau militant de cent Autonomes de Solidarité Laïques (ASL), la Fédération des Autonomes de Solidarité étudie chaque année, depuis six ans, les conflits rencontrés par les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur fonction.

Dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Education, proposée depuis 2008, en partenariat avec la MAIF, les ASL assurent la protection de près de 470 000 personnels d'éducation de l'enseignement public, soit la moitié de cette population.

Ce baromètre ASL 2013-2014 rend compte, au travers de 5 911 dossiers ouverts en Protection Juridique Professionnelle, de l'évolution des situations de conflits déclarées par les adhérents des ASL, forme d'indicateur du climat scolaire et des relations au sein des établissements

Profil des adhérents des Autonomes de Solidarité Laïques

Observation datée du 26 octobre 2014 à partir de la base "adhérents" de la Fédération des Autonomes de Solidarité.

A cette date, la FAS comptait 466 008 adhérents (soit environ 6 000 de plus qu'en octobre 2013).

L'activité professionnelle des adhérents des Autonomes de Solidarité Laïques

L'ensemble de la répartition des adhérents (Tableau 1) varie peu par rapport à 2013 et aux années antérieures.

La part des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degré reste toutefois très significative par rapport aux effectifs potentiels de l'Education nationale (Tableau n°2)

Sur ces deux niveaux d'enseignement, le nombre d'adhérents évolue à l'instar des effectifs de l'Education nationale.

Dans le second degré, le progrès est plus significatif. Il est de l'ordre de deux points sur les quatre dernières années.

La FAS remarque toutefois une légère **hausse des adhérents de la catégorie "autres"** qui passent de 15,3 % à 16,61 % de l'effectif.

Cette hausse s'explique par l'entrée de métiers jusqu'alors peu représentés tels que : **les salariés de collectivités territoriales, d'association au service de la scolarité ou de l'éducation des enfants.**

Tableau 1 : Pourcentages des adhérents des ASL par catégorie

Effectifs du Premier degré (Maternelle et primaire)	37 %
Effectifs du Second degré (Collèges, Lycées et Lycées professionnels)	33 %
Directeurs d'école élémentaire	5,16 %
Personnels de Direction du second degré	1,19 %
Autres, dont les personnels de la vie scolaire (CPE, AE,...)	16,61 %
Agents de service en élémentaire ou second degré	3,6 %
Personnels administratifs	1,55 %
Personnels de droit privé	0,35 %
Personnels du secteur médico-social	1,4 %
Personnels en formation	0,11 %

Tableau 2 : Nombre de personnels enseignants Education Nationale 1^{er} et 2nd degré
 (Source Education nationale : MENESR DEPP – Janvier 2014)

Personnel	Chiffre Education nationale	Nombre d'enseignants adhérents aux ASL	Représentation des ASL en %
Enseignement maternelle et primaire	322 082	196 376	61 %
Enseignement secondaire	355 423	153 466	43 %

Représentation et âge des adhérents des Autonomes de Solidarité Laïques

⤵ Une forte féminisation des adhérents

A l'instar des données indiquées par l'Education nationale sur le pourcentage de femmes enseignantes (82,2 % dans le 1^{er} degré et 58,3 % dans le 2nd degré), les adhérents des ASL (qui sont à 77 % des enseignants) sont aussi avant tout féminins (70,29 %).

⤵ Une population assez jeune

L'âge moyen des enseignants du 1^{er} degré, adhérents aux ASL est de 41,8 ans (41,6 ans* d'après les chiffres Education nationale), et de 44,5 ans pour les enseignants du 2nd degré (43,8 ans* pour l'Education nationale).

* Source : DEPP

On note toutefois **que 35 % de notre effectif a moins de 40 ans** ce qui confirme le renouvellement des générations sortantes dans des proportions tout à fait favorable à la pérennité de nos organisations.

8,50% de l'effectif total est âgé de moins de 30 ans.

47% des nouveaux adhérents entrés dans notre effectif en septembre dernier avaient moins de 30 ans, ce qui confirme l'entrée en proportion assez significative des jeunes enseignants.

Tranche d'âge	% de l'effectif
Moins de 20 ans	0,01%
De 20 à 30 ans	8,50%
De 31 à 40 ans	26,53%
De 41 à 50 ans	31,83%
De 51 à 60 ans	27,15%
Plus de 60 ans	5,51%

Statistiques des dossiers de Protection Juridique Professionnelle(PJP) (Période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014)

Durant la période couvrant l'année scolaire 2013-2014, 5 911 dossiers ont été ouverts sous cette garantie. La hausse relative de 1,6 % par rapport à l'année précédente (5816 dossiers) amène à constater pour cette année scolaire **une quasi stabilité du nombre de conflits** qui sont déclarés au titre de cette garantie alors que depuis plusieurs années, on observait une montée graduelle de ces dossiers plus importante.

Elle était de + 6% en 2012-2013 par rapport à 2011-2012. Pour autant, il serait hasardeux de conclure sur les origines de cette stabilité, même si en matière de limitation des risques, les Autonomes de Solidarité Laïques conduisent une politique visant à l'apaisement de ces conflits et à une meilleure prévention de leur judiciarisation par des actions d'informations et de formation des personnels.

Statistiques par nature des affaires

Tableau 3 : répartition des dossiers de protection juridique par nature des affaires

Nature du dossier Protection Juridique	Nb de dossiers 2013-2014	En %	Nb de dossiers 2012-2013	En %
Insultes, menaces	2121	35,88%	2 033	34,96%
Agressions physiques légères (sans ITT)	383	6,48%	428	7,36%
Diffamation et harcèlement par usagers	1892	32,01%	1 820	31,29%
Coups donnés à élève	16	0,27%	19	0,33%
Affaires de mœurs	26	0,44%	21	0,36%
Affaires prud'homales ¹	9	0,15%	12	0,21%
Litiges administratifs ²	208	3,52%	261	4,49%
Dégradations de biens	180	3,05%	254	4,37%
Harcèlement moral par personnel établissement	129	2,18%	192	3,30%
Conflits entre adhérents	102	1,73%	79	1,36%
Préjudices informatiques ³	263	4,45%	195	3,35%
Autres ⁴ (acteurs tiers non impliqués directement)	582	9,85%	556	9,56%
Total	5911	100,00%	5 816	100,00%

(1) Ne concerne que les chefs d'établissements du 2nd degré assignés par du personnel contractuel

(2) Litige lié à la reconnaissance d'une maladie professionnelle et au déroulement de carrière (notation, droit à la retraite...)

(3) Mise en cause des adhérents sur internet (blogs, facebook...)

(4) Adhérents appelés à témoigner dans les affaires de divorce ou en cas de vol ou d'intrusion dans l'établissement

➤ **Une certaine stabilité des conflits qui reste toutefois pour 2/3 des cas liés aux agressions verbales, diffamation et harcèlement par usagers.**

Tout comme en 2012/2013, les insultes, les menaces, la diffamation et le harcèlement par les usagers constituent les principaux conflits rencontrés au sein de l'école.

On note, pour le tiers restant, une stabilité du point de vue des ordres de grandeur, sans l'émergence d'une typologie qui pourrait être liée à une quelconque actualité.

🔍 **Harcèlement moral entre adhérents et Conflits entre adhérents**

La FAS relevait depuis quelques années une hausse des cas de harcèlement entre adhérents. Dans la mesure où il est très souvent difficile de définir si le fait décrit par l'adhérent correspond véritablement à la définition du harcèlement donné par la Loi de 2002, il n'est pas exclu que la qualification plus juste par les gestionnaires des dossiers ait amené à un glissement de ces dossiers vers celui de "conflits entre adhérents".

Le cumul de ces 2 typologies enregistre toutefois une légère baisse de 41 dossiers (231 en 2013-2014 contre 272 en 2012-2013).

🔍 **Baisse de 10 % des agressions physiques**

Les agressions physiques demeurent rares qu'elles soient dites "légères" (c'est-à-dire sans Interruption temporaire de travail) ou "lourdes". Cette dernière catégorie non recensée dans le tableau représente 159 dossiers pour l'année 2013-2014.

L'année scolaire 2013-2014 reste marquée par une stabilisation de l'évolution des dossiers avec toujours une part importante concernant des agressions verbales, ainsi que la diffamation et le harcèlement par les usagers.

Pour autant le nombre total de dossiers traduit à chaque fois une situation pouvant aller de "l'inconfort" pour les litiges les plus bénins à de véritables drames quand l'agression bouleverse la vie de la victime tant sur plan physique que psychologique ou professionnel.

L'accompagnement des militants des Autonomes de Solidarité, à la mesure de la situation que rencontrent les personnels et qui les amène à faire jouer la Protection Juridique Professionnelle, doit pouvoir contribuer dans une considération solidaire et humaine à réparer une partie du dommage.

L'action juridique par elle-même qui peut s'en suivre achève de faire valoir le droit de la victime.

C'est cette complémentarité militante et juridique de la "réparation du dommage" que vise dans ses fondements l'Offre Métiers de l'Education.

Statistiques par Catégorie Socio Professionnelle des assurés

Comme les années précédentes, ce sont les enseignants qui déclarent le plus de sinistres suivis par les chefs d'établissement comprenant les directeurs d'école maternelle et d'école élémentaire.

En termes d'exposition aux risques dont le tableau 5 fait la synthèse, ces chiffres doivent être pondérés par les populations de chaque catégorie.

Cette mise en relation entre le nombre de dossiers déclarés et la catégorie de personnel éclaire l'exposition aux risques de conflit selon la nature de l'activité exercée par les personnels.

Ainsi la catégorie "**chefs d'établissement et directeurs d'école**" déclare le quart des dossiers alors qu'elle ne représente que 6,5 % de l'effectif des adhérents. **Cela démontre bien l'exposition aux risques de litiges de cette catégorie : presque 5 fois supérieure** (4,7 dossiers pour 100 adhérents) par rapport aux enseignants (1 dossier pour 100 adhérents).

Tableau n°4 : répartition des dossiers par catégorie de personnels

CSP	Chiffre 2013-2014	En %	Chiffre 2012-2013	En %
Enseignant	3 992	67,5 %	4 028	69,26 %
Chef d'établissement	1 461	24,7 %	1 328	22,83 %
Professeur d'EPS	130	2,2 %	136	2,34 %
Contrat de droit privé	16	0,2 %	10	0,17 %
Agent de service	70	1,2 %	69	1,19 %
Personnel administratif	77	1,3 %	78	1,34 %
Personnel médico-social	47	0,8 %	49	0,84 %
Autre	118	2 %	117	2,01 %
Total	5 911	100 %	5 816	100 %

Tableau n°5 : Exposition aux risques selon les catégories de personnels

Type de personnel	Adhérents	% de l'effectif ASL	Nombre de dossiers	% du total des dossiers
Enseignants – Personnel d'éducation ¹	409 153	86,2 %	4 240	71,7 %
Chefs d'établissement – Directeurs d'école ²	30 779	6,5 %	1 461	25 %
Personnel administratif	7 579	1,6 %	77	1,3 %
Agents de service	18 285	3,8 %	70	1,2 %
Contrats de droit privé ³	1 833	0,4 %	16	0,3 %
Personnel médico-social	6 817	1,4 %	47	0,8 %

(1) La catégorie regroupe ici tous les personnels en relations dites "éducatives" ou d'enseignement en direct avec les élèves. Les professeurs d'EPS, distingués en tant que CSP par le MEN et regroupés dans cette catégorie.

(2) On a regroupé ici les chefs d'établissement du second degré et les Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires car ils présentent la particularité commune d'être à la tête du groupe des personnels et ainsi, d'être à un moment du conflit, une cible identifiée comme telle.

(3) Il s'agit ici de situations essentiellement prud'homales où l'ASL a été saisie par ces salariés à statuts précaires.

Identité des tiers impliqués dans les litiges

Plusieurs tiers peuvent être impliqués dans un même dossier, le nombre total de dossiers en bas du tableau 6 est supérieur au nombre réel de dossiers déclarés.

La stabilité des chiffres confirme la prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves (57 %) et des élèves eux-mêmes (22 %).

Les conflits que l'on pourrait qualifier "d'internes à l'établissement" ("Hiérarchie" et "Collègue et autre employé étab.") représentent quand même 14 % de l'ensemble.

Tableau 6 : Répartition des dossiers par tiers impliqués dans les litiges

Identité du tiers	Dossier	En %	Chiffre 2012-2013	En %
Responsable légal ou proche famille	3 690	57 %	3 296	54 %
Elève ou ancien élève	1 411	22 %	1 397	23 %
Hiérarchie	349	5 %	435	7 %
Collègue et autre employé étab. ¹	563	9 %	571	9 %
Anonyme	170	3 %	177	3 %
Autre ²	323	5 %	261	4 %
Total	6 506	100 %	6 137	100 %

(1) Employé divers : agents de services, ATSEM, AVS/EVS

(2) Autre : maire, presse locale, voisin de l'école, prestataire.

Concernant les tiers impliqués, on retrouve principalement les responsables légaux dans les établissements du premier degré. Cette part s'atténue au collège et au lycée.

Ces observations se révèlent stables d'une année sur l'autre.

Etablissements concernés

L'analyse du nombre de dossiers par typologie d'établissement (Ecole maternelle ou élémentaire, collège, Lycée,...) montre une tendance à une plus grande exposition aux risques dans le 1^{er} degré.

En effet, on enregistre une moyenne de 18 dossiers pour 1 000 adhérents du premier degré (école maternelle et élémentaire) et une moyenne de 11 dossiers pour 1000 personnels des collèges et lycées (toutes catégories confondues).